

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. le Maire n°1 Désignation du Secrétaire.

M. de ROSNY est désigné en qualité de Secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire n°2 Pouvoirs.

M. le Maire n°3 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire n° 4 Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire n° 5 Communications diverses.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Maire n°6 Communication sur le centre de vaccination covid-19 installé salle Pellicer à Orléans.

M. le Maire n°7 Vie institutionnelle. Organismes extérieurs. Désignation de représentants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

2°) de procéder à la désignation des représentants de la Mairie au sein des organismes suivants pour la durée du mandat :

ORGANISME	Instance	Nombre de représentant	Proposition
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	Conseil d'orientation et de surveillance	1	M. Thibaut CLOSSET
AGENCE RÉGIONALE DE BIODIVERSITÉ	Conseil d'Administration	2	M. Jean-Paul IMBAULT Mme Capucine FEDRIGO

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE n°8 **Communication relative au Festival de Loire.**

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. MONTILLOT n°9 **Communication relative aux dispositifs de soutien en**
Mme PICARD **direction des étudiants.**

La séance est suspendue de 20h05 à 20h15 à la demande du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes ».

M. MONTILLOT n°10 **Vie étudiante. Solidarités. Epidémie de covid-19.**
Mme BREANT **Soutien en direction des étudiants. Attribution de**
Mme PICARD **subventions aux associations Secours Populaire et O'SEM. Mise en place d'un fonds de soutien aux étudiants.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Secours Populaire au titre du soutien en direction des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire relative à l'épidémie de covid-19 ;

2°) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association O'SEM au titre du soutien en direction des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire relative à l'épidémie de covid-19 ;

3°) d'approuver la mise en place d'un fonds d'un montant de 20 000 € permettant l'octroi d'aides individuelles aux étudiants. sous conditions de ressources. dont les modalités de

etablissements, sous conditions de recevabilité, dont les modalités de fonctionnement sont définies en annexe de délibération ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Vœu déposé par le groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » relatif à l'extension du RSA au moins de 25 ans.

Non soumis au vote en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

M. KHOUTOUL n°11 **Politique de la ville. Dispositif École de la deuxième chance. Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec l'Association de gestion du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance » d'Orléans Val de Loire et Orléans Métropole au titre des années 2021 à 2023. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Association de gestion du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance Orléans-Val de Loire et Orléans Métropole ;

2°) en application de cette convention, d'attribuer une subvention de 32 500 € à l'Association de gestion du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance Orléans-Val de Loire au titre de l'année 2021, ce montant sera reconduit pour les années 2022 et 2023, sous réserve du vote du budget ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une non-participation de Mme LAPERTOT.

M. HOUSSARD n°12 **Commande publique. Sport. Opération de travaux de construction d'un terrain de boules lyonnaises. Déclaration sans suite.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la déclaration sans suite du marché relatif à l'opération de travaux de construction d'un terrain de boules lyonnaises ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à cet effet au nom de la Mairie

Adopté à l'unanimité.

Mme LABADIE n°13 **Soutien aux associations et organismes divers.**
Attribution de subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux de la délibération pour un montant total de 12 451 € pour l'exercice 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

TERRITOIRES ET PROXIMITE

M. IMBAULT n°14 **Orléans Ville Jardins, en projets 2021...**
Communication.

M. IMBAULT n°15 **Espace public. Barème d'évaluation de la valeur financière des arbres. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site internet www.baremedelarbre.fr, qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation ;

2°) d'approuver la possibilité d'ajouter au montant de l'indemnité les montants relatifs aux frais inhérents calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Mme FEDRIGO n°16 **Tourisme. Modalités d'encaissement des recettes liées au label "Ville d'Art et d'Histoire". Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée d'un an à compter du 1er avril 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE n°17 Arts et économie créative. Epidémie de covid-19. Fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique. Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 29 200 € au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE n°18 Arts et économie créative. Conservatoire. Nouveau règlement intérieur. Approbation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'abroger le règlement intérieur du Conservatoire en vigueur depuis le 4 juin 2013 ;

2°) d'approuver le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement départemental Musique, Danse et Théâtre d'Orléans annexé à la délibération ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE n°19 Arts et économie créative. Conservatoire. Mise en place d'une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. Demande d'agrément.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du dépôt d'une demande d'agrément auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, pour la mise en place de classes de préparation à l'entrée dans les écoles supérieures du spectacle vivant et de la création par le conservatoire à rayonnement départemental de danse, musique et théâtre ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires pour le dépôt du dossier de demande d'agrément.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE n°20 Arts et économie créative. Musiques Actuelles. Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 à passer avec l'association Musique & Équilibre. Attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs à passer avec l'association Musique & Équilibre pour la période 2021-2023 ;

2°) en application de cette convention, attribuer une subvention de 91 500 € au titre de l'année 2021 à l'association Musique & Équilibre dont 1 500 € de subvention exceptionnelle au titre du soutien à la création pour le projet d'album « Escales » du Guillaume Dettmar 4tet ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°21 **Relations internationales. Élaboration d'une stratégie pour les années 2021-2026. Approbation d'une convention à passer avec l'association Cités Unies France. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Cités Unies France dans le cadre du dispositif D.C.O.L. 2021 pour l'élaboration d'une stratégie en matière des relations internationales d'Orléans pour les années 2021-2026 ;

2°) d'attribuer dans le cadre de cette convention une subvention de 2 970 € à l'association Cités Unies France pour l'année 2021 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme BARRUEL

n°22 **Urbanisme. Partenariat en matière d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Approbation d'une convention-type portant sur la période 2021-2026.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention-type de partenariat en matière d'instruction des autorisations du droit des sols pour la période 2021-2026 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention avec les communes intéressées au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL n°23 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de 8 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 88 263 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. ROY n°24 **Eau potable. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. ROY n°25 **Assainissement. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public d'assainissement relatif à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. ROY n°26 **Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme FEDRIGO n°27 **Cause animale. Soins administrés aux animaux trouvés sur le voie publique et nécessitant une intervention vétérinaire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association S.O.S.**

Vétérinaire Animal de Compagnie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie établie jusqu'au 31 décembre 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Question orale du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » relative à la politique de stationnement ;

Question orale du groupe « Ensemble pour Orléans » relative à la politique cyclable.

RESSOURCES

M. CLOSSET n°28 **Finances. Expérimentation de la certification des comptes locaux. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Cour des comptes.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 4 avril 2017 à passer avec la Cour des comptes concernant le dispositif d'expérimentation de la certification des comptes de collectivités locales ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL n°29 **Relations humaines. Epidémie de covid-19. Fixation de taux de vacations pour les personnels assurant les séances de vaccination. Mises à disposition individuelle de deux agents auprès du Centre Hospitalier Régional Orléanais.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de vacations sus-énoncés, concernant les personnels de santé, et notamment les médecins et les infirmiers employés pour la campagne de vaccination contre la pandémie de covid-19 ;

2°) de solliciter l'Assurance Maladie pour le

remboursement des rémunérations versées aux professionnels de santé recrutés comme vacataires ;

3°) de prendre acte de la mise à disposition individuelle de 2 agents municipaux auprès du C.H.R.O. pour assurer des missions de renfort :

- Mme X, pendant la période allant du 23 novembre 2020 au 16 décembre 2020,
- Mme Y, pendant la période allant du 4 novembre 2020 au 10 décembre 2020 ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL n°30 Relations humaines. Epidémie de covid-19. Formation des policiers municipaux. Mise à disposition du stand de tir de la Gendarmerie nationale. Respect des mesures sanitaires. Approbation d'un avenant n° 1 au protocole d'accord.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au protocole d'accord relatif à l'utilisation du stand de tir de la gendarmerie situé 13 rue de l'Argonne, à passer avec la Gendarmerie nationale, afin de préciser les modalités d'utilisation de ces équipements dans le respect des mesures sanitaires liées à la covid-19 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme RASTOUL n°31 Relations humaines. Actualisation du tableau des emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des emplois de la Ville annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD n°32 Commande publique. Moyens généraux. Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les services d'Orléans Métropole et de la Mairie d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif à la fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les services d'Orléans Métropole et de la Mairie d'Orléans, à passer avec l'entreprise ERSCO INFORMATION SERVICES pour un

avec l'entreprise EBOCC INFORMATION SERVICES, pour un montant minimum de 42 999,98 € H.T. (dont 25 000 € H.T. pour la Mairie d'Orléans et 17 999,98 € H.T. pour la Métropole) et pour un montant maximum de 233 999,99 € H.T. (dont 163 833,33 € H.T. pour la Mairie d'Orléans et 70 166,66 € H.T. pour la Métropole), par période de deux ans ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie et de la Métropole en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD n°33 **Commande publique. Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 1 : Entretien ménager d'établissements recevant du public. Approbation d'un avenant n° 4 au marché passé avec la société TEAMEX.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 4 au marché de service ayant pour objet l'entretien ménager de bâtiments recevant du public conclu avec la société TEAMEX, pour un montant total de 20 052 € T.T.C. pour la première période de reconduction ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD n°34 **Commande publique. Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 3 : Entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public. Approbation d'un avenant n° 2 au marché passé avec la société LIMPA.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2 aux marchés de services ayant pour objet l'entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public conclu avec la société LIMPA, pour un montant respectif de 4 500 € T.T.C. et 4 590 € T.T.C. s'appliquant sur la première période de reconduction ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant en qualité de coordonnateur du groupement avec Orléans Métropole.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD n°35 Commande publique. Moyens généraux. Marche d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Approbation d'un avenant n° 3 au marché passé avec l'association Orléans Insertion Emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 au marché relatif à l'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans conclu avec l'association Orléans Insertion Emploi pour un montant total de 10 150 € net de T.V.A. pour la période initiale du marché ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 19 février 2021,

Le Maire,
Serge GROUARD